

Mairie de Saint-Savinien-sur-Charente
- Jeudi 19 Mars 2020 -

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire générale et de l'importance de préservation de la santé publique, le Maire de la Commune de Saint-Savinien a décidé de prendre certaines décisions et mesures de prévention, conformément aux directives nationales au regard de l'évolution de l'épidémie de Coronavirus qui touche la France.

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et les déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire Français à compter du 17 mars 2020 à 12h00 et ce pour 15 jours minimum. Dans ce contexte, nous maintenons uniquement les services indispensables.

Nous avons mis en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui vise à prendre les meilleures dispositions pour la santé de nos collaborateurs, et pour assurer le maintien de nos activités :

L'accueil

L'accueil physique en Mairie est suspendu. Demeure l'accueil téléphonique de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi, le samedi de 9h00 à 12h00. Deux agents sont réservés à cet accueil pour renseigner les citoyens.

Tous les agents administratifs sont mobilisés et restent à votre disposition pour répondre à vos questions :

 par téléphone au STANDARD : 05 46 90 20 03

 par email : mairie@saintsavinien.fr

Le garde champêtre assure ses horaires quotidiens et est joignable.

Parallèlement à cela la Préfecture nous a envoyé un document récapitulant l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement pour venir en aide aux entreprises dont l'activité se trouverait impactée par la crise du Coronavirus.

Restant à disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Amis, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Claude GODINEAU
Maire,
Président de la CDC Vals de Saintonge,
Conseiller Départemental